

ARTICLES

- 1 Les antécédents et les contradictions
des compilations de Justinien :
le cas de la stipulation de dot indéterminée
Elena Giannozzi

Revue historique de droit français et étranger

ARTICLES

- 17 La course maritime dans la Nouvelle-Espagne
(xvi^e-xviii^e siècles)
Oscar Cruz Barney
- 39 Révolutionner le passé et l'avenir :
Pons de Verdun et la question de l'application
dans le temps des lois nouvelles à l'époque
de la Convention nationale (1792-1795)
Nicolas Lumbroso

ref : 532201



DALLOZ

Lefebvre Dalloz

ARTICLES

- Les antécédents et les contradictions des compilations de Justinien :
le cas de la stipulation de dot indéterminée
Elena Giannozzi 1
- La course maritime dans la Nouvelle-Espagne (xvi^e-xviii^e siècles)
Oscar Cruz Barney 17
- Révolutionner le passé et l'avenir : Pons de Verdun et la question
de l'application dans le temps des lois nouvelles à l'époque
de la Convention nationale (1792-1795)
Nicolas Lumbroso 39

COMPOTES RENDUS

- Jean-Louis Poirier – *Ainsi parlent
les dieux. Comment Grecs et Romains
pensaient leurs mythes*
(Thibault Joubert) 59
- Peter Coss, Chris Dennis, Melissa Julian-
Jones, Angelo Silvestri (éd.) – *Episcopal
Power and Personality in Medieval Europe,
900-1480* (Danielle Cabanis) 60
- Raphael Schwitter (éd. et trad. de) –
*Martin Le Franc, Agreste Otium. De bono
mortis* (Danielle Cabanis) 62
- Emmanuelle Chevreau, Gilduin Davy,
Olivier Descamps, Frédérique Lachaud
(textes réunis par) – *Droit, pouvoir
et société au Moyen Âge. Mélanges
en l'honneur d'Yves Sassier* (Brigitte
Basdevant-Gaudemet) 63
- Jérôme Devard – *Pouvoir(s) et parenté
dans la Matière de France* (Gilduin Davy) 66
- Bruno Lemesle – *Procès en récit. Formes
et perception de procès avant l'an mil (ix^e-
x^e siècles)* (Olivier Hanne) 68
- Irène Dietrich-Strobbe – *La Charité à Lille
à la fin du Moyen Âge. Sauver les riches*
(Bruno Martin Gay) 71
- Clément Beuvier, Charlotte Fuchs, Jonas
Kurscheidt, Pierre Peresson et Irvin
Raschel – *Ordre et Désordre Perturbations
et rétablissements de l'ordre à la
Renaissance* (Bruno Martin Gay) 75
- Jan Schröder – *Recht als Wissenschaft.
Geschichte der juristischen Methodenlehre
in der Neuzeit (1500-1990)*
(Yves Mausen) 77
- Pierre-Benoît Roumagou – *Dans l'orbite
de Paris. Les habitants de la banlieue et la
justice (v. 1670-v. 1789)* (Eric Wenzel) 81
- Philippe Audegean et Luigi Delia (éd.) –
*Le Moment Beccaria : naissance du droit
penal moderne (1764-1810)*
(Stefan Lemny) 82
- Victor Simon – *Les échelles du Levant
et de Barbarie. Droit du commerce
international entre la France et l'Empire
ottoman (xv^e-xviii^e siècle)* (Anne-Sophie
Condette-Marcant) 84
- Benoît Grévin – *La Première Loi du
royaume, L'acte de fixation de la majorité
des rois de France (1374)* (Jean-Paul
Andrieux) 88
- Sylvain Milbach – *Lamennais, 1782- 1854*
(Jean-Paul Andrieux) 95
- Rudolf Behrens et Carsten Zelle – *Die
Causes célèbres des 19. Jahrhunderts in
Frankreich und Deutschland* (Danielle
Cabanis) 104
- Ulrike Müssig (éd.) – *Reconsidering
Constitutional Formation II. Decisive
Constitutional Normativity. From Old
Liberties to New Precedences* (Danielle
Cabanis) 106

Ludovic de Thy – <i>L'écriture des lois constitutionnelles de 1875 La fondation de l'ordre constitutionnel de la III^e République</i> (Bruno Martin Gay) 107	<i>religieuse au temps de l'affirmation de la République ; l'action du comité des juriconsultes des congrégations (1880-1905)</i> (Brigitte Basdevant-Gaudemet) 133
Marcel Morabito – <i>Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours</i> (Bruno Martin Gay)..... 111	Philippe Rygiel – <i>L'ordre des circulations ? l'Institut de Droit international et la régulation des migrations (1870-1920)</i> (Brigitte Basdevant-Gaudemet) 137
Xavier Martin – <i>Du Temps des Lumières à Napoléon</i> (Antoine Leca) 112	Michèle Bégou-Davia, Florence Demoulin-Auzary, François Jankowiak (dir.) – <i>Rerum novarum ac veterum scientia. Mélanges en l'honneur de Brigitte Basdevant-Gaudemet</i> (Guy Bucumi, Paul Chauvin-Hameau-Madeira)..... 140
Otto von Gierke – <i>Althusius et le développement des théories politiques du droit naturel</i> (Gaëlle Demelemestre)..... 116	M. Boldorf et H. Joly (dir.) – <i>Une victoire impossible ? L'économie allemande pendant la Première Guerre mondiale</i> (Sébastien Evrard)..... 147
Martin Baumeister, Andrea Ciampani, François Jankowiak, Roberto Regoli (a cura di) – <i>Il concilio Vaticano I e la modernità</i> (Brigitte Basdevant-Gaudemet) 119	
Romy Sutra – « <i>La loi à la main</i> ». <i>Militantisme juridique et défense</i>	

INFORMATIONS

Chronique – CEDANT 2022 (Guilhem Bartolotti)..... 151	Ouvrages envoyés à la direction de la revue..... 158
---	--

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette

pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2022